



Contrat suite a une formation

Par **mike95**, le **23/01/2011 à 18:08**

Bonjour,
je suis actuellement employé dans une grande société de transport dans la messagerie....
Ma société m'a fait passer une formation pour obtenir mon permis poids lourd (que j'ai d'ailleurs réussi)...mon responsable m'a fait signer un contrat qui m'oblige à rester chez eux pendant une durée de 18 mois et où je devrais aussi rembourser une partie de la formation si je me fais licencier ou même si je démissionne. Ma question est simple est que ce contrat est valable...

merci par avance de vos réponses

Par **P.M.**, le **23/01/2011 à 18:31**

Bonjour,
Tout dépend du contenu de cette clause de dédit-formation pour la rendre licite, je vous propose [ce dossier](#)